



**Déclaration  
Islamique Universelle  
des  
Droits de l'Homme**

## *Table des Matières*

	Introduction	1
	Préambule	3
I	Droit à la Vie	7
II	Droit à la Liberté	7
III	Droit à l'Egalité et Prohibition de toute Discrimination	7
IV	Droit à la Justice	8
V	Droit à un Procès Equitable	8
VI	Droit à la Protection contre l'Abuse de Pouvoir	9
VII	Droit à la Protection contre la Torture	9
VIII	Droit à la Protection de l'Honneur et de la Réputation	9
IX	Droit d'Asile	9
X	Droit des Minorités	10
XI	Droit et Obligation de Participer à la Conduite et à la Gestion des Affaires Publiques	10
XII	Droit à la Liberté de Croyance, de Pensée et de Parole	10
XIII	Droit à la Liberté Religieuse	11
XIV	Droit de Libre Association	11
XV	L'Ordre Economique et les Droits qui en Découlent	11
XVI	Droit à la Protection de la Propriété	12
XVII	Statut et Dignité des Travailleurs	12
XVIII	Droit à la Sécurité Sociale	13
XIX	Droit de Fonder une Famille et Questions Connexes	13
XX	Droits de la Femme Mariée	14
XXI	Droit à l'Education	15
XXII	Droit à la Vie Privée	15
XXIII	Droit à la Liberté de Déplacement et de Résidence	15
	Notes d'explication	16
	Glossaire de termes arabes	17
	Références	18

**Déclaration  
Islamique Universelle  
des  
Droits de l'Homme**

**19 septembre 1981**

**21 Dhul Qaidah 1401**

## *Introduction*

L'Islam a donné à l'humanité un code idéal des droits de l'homme il y a quatorze siècles. Ces droits ont pour objet de conférer honneur et dignité à l'humanité et d'éliminer l'exploitation, l'oppression et l'injustice.

Les droits de l'homme, dans l'Islam, sont fortement enracinés dans la conviction que Dieu, et Dieu seul, est l'Auteur de la Loi et la Source de tous les droits de l'homme. Etant donné leur origine Divine, aucun dirigeant ni gouvernement, aucune assemblée ni autorité ne peut restreindre, abroger ni violer en aucune manière les droits de l'homme conférés par Dieu. De même, nul ne peut transiger avec.

Les droits de l'homme, dans l'Islam, font partie intégrante de l'ensemble de l'ordre islamique et tous les gouvernements et organismes musulmans sont tenus de les appliquer selon la lettre et l'esprit dans le cadre de cet ordre.

Il est malheureux que les droits de l'homme soient impunément foulés aux pieds dans de nombreux pays du monde, y compris dans des pays musulmans. Ces violations flagrantes sont extrêmement préoccupantes et éveillent la conscience d'un nombre croissant d'individus dans le monde entier.

Je souhaite sincèrement que cette *Déclaration des Droits de l'Homme* donne une puissante impulsion aux populations musulmanes pour rester fermes et défendre avec courage et résolution les droits qui leur ont été conférés par Dieu.

La présente *Déclaration des Droits de l'Homme* est le second document fondamental publié par le Conseil Islamique pour marquer le commencement du 15ème Siècle de l'Ere Islamique, le premier étant la *Déclaration Islamique Universelle* annoncée lors de la Conférence Internationale sur le Prophète Mahomet (que Dieu le bénisse et la garde en paix) et son Message, organisée à Londres du 12 au 15 avril 1980.

La *Déclaration Islamique Universelle des Droits de l'Homme* est basée sur le Coran et la Sunna et a été élaborée par d'éminents érudits et juristes musulmans et des représentants de mouvements et courants de pensée islamiques. Que Dieu les récompense de leurs efforts et les guide sur le droit chemin.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## ***Préambule***

*CONSIDERANT QUE* l'aspiration séculaire des hommes à un ordre du monde plus juste où les peuples pourraient vivre, se développer et prospérer dans un environnement affranchi de la peur, de l'oppression, de l'exploitation et des privations est loin d'être satisfaite;

*CONSIDERANT QUE* les moyens de subsistance économique surabondants dont la Miséricorde Divine a doté l'humanité sont actuellement gaspillés, ou inéquitablement ou injustement refusés aux habitants de la terre;

*CONSIDERANT QU'Allah (Dieu)* a donné à l'humanité, par Ses révélations dans le Saint Coran et la Sunna de Son Saint Prophète Mahomet, un cadre juridique et moral durable permettant d'établir et de réglementer les institutions et les rapports humains;

*CONSIDERANT QUE* les droits de l'homme ordonnés par la Loi Divine ont pour objet de conférer la dignité et l'honneur à l'humanité et sont destinés à éliminer l'oppression et l'injustice;

*CONSIDERANT QU'en vertu de leur source et de leur sanction Divines, ces droits ne peuvent être restreints, abrogés ni enfreints par les autorités, assemblées ou autres institutions, pas plus qu'ils ne peuvent être abdiqués ni aliénés;*

*En conséquence, nous, musulmans*

- a) qui croyons en Dieu, Bienfaisant et Miséricordieux, Créateur, Soutien, Souverain, seul Guide de l'Humanité et Source de toute Loi;
- b) qui croyons dans le Vicariat (*Khilafah*) de l'homme qui a été créé pour accomplir la Volonté de Dieu sur terre;
- c) qui croyons dans la sagesse des préceptes Divins transmis par les Prophètes, dont la mission a atteint son apogée dans le message Divin final délivré par le Prophète Mahomet (la Paix soit avec Lui) à toute l'humanité;
- d) qui croyons que la rationalité en soi, sans la lumière de la révélation de Dieu, ne peut ni constituer un guide infaillible dans les affaires de l'humanité ni apporter une nourriture spirituelle à l'âme humaine et, sachant que les enseignements de l'Islam représentent la quintessence du commandement Divin dans sa forme définitive et parfaite, estimons de notre devoir de rappeler à l'homme la haute condition et la dignité que Dieu lui a conférées;
- e) qui croyons dans l'invitation de toute l'humanité à partager le message de l'Islam;
- f) qui croyons qu'aux termes de notre Alliance ancestrale avec Dieu, nos devoirs et obligations ont priorité sur nos droits, et que chacun de nous a le devoir sacré de diffuser les enseignements de l'Islam par la parole, les actes et tous les moyens pacifiques, et de les mettre en application non seulement dans sa propre existence mais également dans la société qui l'entoure;
- g) qui croyons dans notre obligation d'établir un ordre islamique:

- i) où tous les êtres humains soient égaux et aucun ne jouisse d'un privilège ni ne subisse un désavantage ou une discrimination du seul fait de sa race, de sa couleur, de son sexe, de son origine ou de sa langue;
- ii) où tous les êtres humains soient nés libres;
- iii) où l'esclavage et les travaux forcés soient proscrits;
- iv) où soient établies des conditions permettant de préserver, de protéger et d'honorer l'institution de la famille en tant que fondement de toute la vie sociale;
- v) où les gouvernants et les gouvernés soient soumis de la même manière à la Loi et égaux devant elle;
- vi) où il ne soit obéi qu'à des ordres conformes à la Loi;
- vii) où tout pouvoir terrestre soit considéré comme un dépôt sacré, à exercer dans les limites prescrites par la Loi, d'une manière approuvée par celle-ci et en tenant compte des priorités qu'elle fixe;
- viii) où toutes les ressources économiques soient considérées comme des bénédictions Divines accordées à l'humanité, dont tous doivent profiter conformément aux règles et valeurs exposées dans le Coran et la Sunna;
- ix) où toutes les affaires publiques soient déterminées et conduites, et l'autorité administrative exercée, après consultation mutuelle (*Shura*) entre les croyants habilités à prendre part à une décision compatible avec la Loi et le bien public;

- x) où chacun assume des obligations suivant ses capacités et soit responsable de ses actes en proportion;
- xi) où chacun soit assuré, en cas de violation de ses droits, que des mesures correctives appropriées seront prises conformément à la Loi;
- xii) où personne ne soit privé des droits qui lui sont garantis par la Loi, sauf en vertu de ladite Loi et dans la mesure autorisée par elle;
- xiii) où chaque individu ait le droit d'entreprendre une action juridique contre quiconque aura commis un crime contre la société dans son ensemble ou contre l'un de ses membres;
- xiv) où tous les efforts soient accomplis
  - (a) pour libérer l'humanité de tout type d'exploitation, d'injustice et d'oppression, et
  - (b) pour garantir à chacun la sécurité, la dignité et la liberté dans les conditions stipulées, par les méthodes approuvées et dans les limites fixées par la Loi;

*Affirmons par les présentes, en tant que serviteurs d'Allah et membres de la fraternité universelle de l'Islam, au commencement du quinzième siècle de l'ère Islamique, nous engager à promouvoir les droits inviolables et inaliénables de l'homme définis ci-après, dont nous considérons qu'ils sont prescrits par l'Islam.*



## *I Droit à la Vie*

- a) La vie humaine est sacrée et inviolable et tous les efforts doivent être accomplis pour la protéger. En particulier, personne ne doit être exposé à des blessures ni à la mort, sauf sous l'autorité de la Loi.
- b) Après la mort comme dans la vie, le caractère sacré du corps d'une personne doit être inviolable. Les croyants sont tenus de veiller à ce que le corps d'une personne décédée soit traité avec la solennité requise.

## *II Droit à la Liberté*

- a) L'homme est né libre. Aucune restriction ne doit être apportée à son droit à la liberté, sauf sous l'autorité et dans l'application normale de la Loi.
- b) Tout individu et tout peuple a le droit inaliénable à la liberté sous toutes ses formes—physique, culturelle, économique et politique—et doit être habilité à lutter par tous les moyens disponibles contre toute violation ou abrogation de ce droit. Tout individu ou peuple opprimé a droit au soutien légitime d'autres individus et/ou peuples dans cette lutte.

## *III Droit à l'Égalité et Prohibition de tout Discrimination*

- a) Toutes les personnes sont égales devant la Loi et ont droit à des possibilités égales et à une protection égale de la Loi.
- b) Toutes les personnes doivent recevoir un salaire égal à travail égal.
- c) Personne ne doit se voir refuser une possibilité de travailler ni subir une discrimination quelconque ni être exposé à un plus grand risque physique du seul fait d'une différence de croyance religieuse, de couleur, de race, d'origine, de sexe ou de langue.

#### IV *Droit à la Justice*

- a) Toute personne a le droit d'être traitée conformément à la Loi, et seulement conformément à la Loi.
- b) Toute personne a non seulement le droit mais également l'obligation de protester contre l'injustice. Elle doit avoir le droit de faire appel aux recours prévus par la Loi auprès des autorités pour tout dommage ou perte personnel injustifié. Elle doit également avoir le droit de se défendre contre toute accusation portée à son encontre et d'obtenir un jugement équitable devant un tribunal judiciaire indépendant en cas de litige avec des autorités publiques ou avec toute autre personne.
- c) Toute personne a le droit et le devoir de défendre les droits de toute autre personne et de la communauté en général (*Hisbah*).
- d) Personne ne doit subir de discrimination en cherchant à défendre ses droits privés et publics.
- e) Tout musulman a le droit et le devoir de refuser d'obéir à tout ordre contraire à la Loi, quel que soit l'origine de cet ordre.

#### V *Droit à un Procès Équitable*

- a) Personne ne doit être jugé coupable d'un délit et condamné à une sanction si la preuve de sa culpabilité n'a pas été faite devant un tribunal judiciaire indépendant.
- b) Personne ne doit être jugé coupable avant qu'un procès équitable ne se soit déroulé et que des possibilités raisonnables de se défendre ne lui aient été fournies.
- c) La sanction doit être fixée conformément à la Loi, proportionnellement à la gravité du délit et compte tenu des circonstances dans lesquelles il a été commis.

- d) Aucun acte ne doit être considéré comme un crime s'il n'est pas clairement stipulé comme tel dans le texte de la Loi.
- e) Tout individu est responsable de ses actions. La responsabilité d'un crime ne peut être étendue par substitution à d'autres membres de sa famille ou de son groupe qui ne sont impliqués ni directement ni indirectement dans la perpétration du crime en question.

#### *VI Droit à la Protection contre l'Abus de Pouvoir*

Toute personne a droit à la protection contre les tracasseries d'organismes officiels. Elle n'a pas à se justifier, sauf pour se défendre des accusations portées contre elle ou lorsqu'elle se trouve dans une situation où une question concernant un soupçon de participation de sa part à un crime pourrait raisonnablement être soulevée.

#### *VII Droit à la Protection contre la Torture*

Aucun individu ne doit subir de torture mentale ou physique, ni de dégradation, ni de menace de préjudice envers lui ou quiconque lui est apparenté ou cher, ni d'extorsion d'aveu d'un crime, ni de contrainte pour accepter un acte préjudiciable à ses intérêts.

#### *VIII Droit à la Protection de l'Honneur et de la Réputation*

Toute personne a le droit de protéger son honneur et sa réputation contre les calomnies, les accusations sans fondement et les tentatives délibérées de diffamation et de chantage.

#### *IX Droit d'Asile*

- a) Toute personne persécutée ou opprimée a le droit de chercher refuge et asile. Ce droit est garanti à tout être humain quels que soient sa race, sa religion, sa couleur ou son sexe.

- b) Al Masjid Al Haram (la maison sacrée d'Allah) à la Mecque est un refuge pour tous les musulmans.

### *X Droit des Minorités*

- a) Le principe coranique "Il n'y a pas de contrainte dans la religion" doit régir les droits religieux des minorités non musulmanes.
- b) Dans un pays musulman, les minorités religieuses doivent avoir le choix, pour la conduite de leurs affaires civiles et personnelles, entre la Loi islamique et leurs propres lois.

### *XI Droit et Obligation de Participer à la Conduite et à la Gestion des Affaires Publiques*

- a) Sous réserve de la Loi, tout individu de la communauté (*Ummah*) a le droit d'exercer une fonction publique.
- b) Le processus de libre consultation (*Shura*) est le fondement des rapports administratifs entre le gouvernement et le peuple. Le peuple a également le droit de choisir et de révoquer ses gouvernants conformément à ce principe.

### *XII Droit à la Liberté de Croyance, de Pensée et de Parole*

- a) Toute personne a le droit d'exprimer ses pensées et ses convictions dans la mesure où elle reste dans les limites prescrites par la Loi. Par contre, personne n'a le droit de faire courir des mensonges ni de diffuser des nouvelles susceptibles d'outrager la décence publique, ni de se livrer à la calomnie ou à la diffamation, ni de nuire à la réputation d'autres personnes.
- b) La recherche de la connaissance et la quête de la vérité sont non seulement un droit mais un devoir pour tout musulman.

- c) Tout musulman a le droit et le devoir de se protéger et de combattre (dans les limites fixées par la Loi) contre l'oppression même si cela le conduit à contester la plus haute autorité de l'Etat.
- d) Il ne doit y avoir aucun obstacle à la propagation de l'information dans la mesure où elle ne met pas en danger la sécurité de la société ou de l'Etat et reste dans les limites imposées par la Loi.
- e) Personne ne doit mépriser ni ridiculiser les convictions religieuses d'autres individus ni encourager l'hostilité publique à leur encontre. Le respect des sentiments religieux des autres est une obligation pour tous les musulmans.

### *XIII Droit à la Liberté Religieuse*

Toute personne a droit à la liberté de conscience et de culte conformément à ses convictions religieuses.

### *XIV Droit de Libre Association*

- a) Toute personne a le droit de participer à titre individuel et collectif à la vie religieuse, sociale, culturelle et politique de sa communauté et de créer des institutions et organismes destinés à prescrire ce qui est bien (*ma'roof*) et à empêcher ce qui est mal (*munkar*).
- b) Toute personne a le droit d'essayer de créer des institutions permettant la mise en application de ces droits. Collectivement, la communauté est tenue de créer des conditions dans lesquelles ses membres puissent pleinement développer leur personnalité.

### *XV L'Ordre Économique et les Droits qui en Découlent*

- a) Dans leur activité économique, toutes les personnes ont droit à tous les avantages de la nature et de toutes ses ressources. Ce sont des bienfaits accordés par Dieu au bénéfice de l'humanité entière.

- b) Tous les êtres humains ont le droit de gagner leur vie conformément à la Loi.
- c) Toute personne a droit à la propriété de ses biens, individuellement ou en association avec d'autres. La nationalisation de certains moyens économiques dans l'intérêt public est légitime.
- d) Les pauvres ont droit à une part définie de la prospérité des riches, fixée par la Zaka, imposée et collectée conformément à la Loi.
- e) Tous les moyens de production doivent être utilisés dans l'intérêt de la communauté (*Ummah*) dans son ensemble, et ne peuvent être ni négligés ni mal utilisés.
- f) Afin de promouvoir le développement d'une économie équilibrée et de protéger la société de l'exploitation, la Loi islamique interdit les monopoles, les pratiques commerciales excessivement restrictives, l'usure, l'emploi de mesures coercitives dans la conclusion de marchés et la publication de publicités mensongères.
- g) Toutes les activités économiques sont autorisées dans la mesure où elles ne sont pas préjudiciables aux intérêts de la communauté (*Ummah*) et ne violent pas les lois et valeurs islamiques.

### *XVI Droit à la Protection de la Propriété*

Aucun bien ne pourra être exproprié si ce n'est dans l'intérêt public et moyennant le versement d'une indemnisation équitable et suffisante.

### *XVII Statut et Dignité des Travailleurs*

L'Islam honore le travail et le travailleur et ordonne aux musulmans de traiter le travailleur certes avec justice, mais aussi avec générosité. Non seulement il doit recevoir promptement le salaire qu'il a gagné, mais il a également droit à un repos et à des loisirs suffisants.

### *XVIII Droit à la Sécurité Sociale*

Toute personne a droit à la nourriture, au logement, à l'habillement, à l'enseignement et aux soins médicaux en fonction des ressources de la communauté. Cette obligation de la communauté s'étend plus particulièrement à tous les individus qui ne peuvent se prendre en charge eux-mêmes en raison d'une incapacité temporaire ou permanente.

### *XIX Droit de Fonder une Famille et Questions Connexes*

- a) Toute personne a le droit de se marier, de fonder une famille et d'élever des enfants conformément à sa religion, à ses traditions et à sa culture. Tout conjoint possède ces droits et privilèges et est soumis aux obligations stipulées par la Loi.
- b) Chacun des partenaires d'un couple a droit au respect et à la considération de l'autre.
- c) Tout époux est tenu d'entretenir son épouse et ses enfants selon ses moyens.
- d) Tout enfant a le droit d'être entretenu et correctement élevé par ses parents, et il est interdit de faire travailler les jeunes enfants et de leur imposer aucune charge qui s'opposerait ou nuirait à leur développement naturel.
- e) Si, pour une raison quelconque, des parents sont dans l'incapacité d'assumer leurs obligations vis-à-vis d'un enfant, il incombe à la communauté d'assumer ces obligations sur le compte de la dépense publique.
- f) Toute personne a droit au soutien matériel, ainsi qu'aux soins et à la protection de sa famille pendant son enfance, sa vieillesse ou en cas d'incapacité. Les parents ont droit au soutien matériel ainsi qu'aux soins et à la protection de leurs enfants.

- g) La maternité a droit à un respect, des soins et une assistance particuliers de la part de la famille et des organismes publics de la communauté (*Ummah*).
- h) Au sein de la famille, les hommes et les femmes doivent se partager leurs obligations et leurs responsabilités selon leur sexe, leurs dons, talents et inclinations naturels, en tenant compte de leurs responsabilités communes vis-à-vis de leurs enfants et de leurs parents.
- i) Personne ne peut être marié contre sa volonté, ni perdre sa personnalité juridique ou en subir une diminution du fait de son mariage.

## XX Droits de la Femme Mariée

Toute femme mariée a le droit:

- a) de vivre dans la maison où vit son mari;
- b) de recevoir les moyens nécessaires au maintien d'un niveau de vie qui ne soit pas inférieur à celui de son conjoint et, en cas de divorce, de recevoir pendant la période d'attente légale (*Iddah*) des moyens de subsistance compatibles avec les ressources de son mari, pour elle-même ainsi que pour les enfants qu'elle nourrit ou dont elle a la garde; toutes ces allocations, quels que soient sa propre situation financière, ses propres revenus ou les biens qu'elle pourrait posséder en propre;
- c) de demander et d'obtenir la dissolution du mariage (*Khul'a*) conformément aux dispositions de la Loi; ce droit s'ajoute à son droit de demander le divorce devant les tribunaux.
- d) d'hériter de son mari, de ses parents, de ses enfants et d'autres personnes apparentées conformément à la Loi;



- e) à la stricte confidentialité de la part de son époux, ou de son ex-époux si elle est divorcée, concernant toute information qu'il pourra avoir obtenu à son sujet et dont la divulgation pourrait être préjudiciable à ses intérêts. La même obligation lui incombe vis-à-vis de son conjoint ou de son ex-conjoint.

### *XXI Droit à l'Education*

- a) Toute personne a le droit de recevoir une éducation en fonction de ses capacités naturelles.
- b) Toute personne a droit au libre choix de la profession et de la carrière et aux possibilités de total développement de ses dons naturels.

### *XXII Droit à la Vie Privée*

Toute personne a droit à la protection de sa vie privée.

*pl du [signature]*

### *XXIII Droit à la Liberté de Déplacement et de Résidence*

- a) Compte tenu du fait que le Monde de l'Islam est véritablement *Ummah Islamia*, tout musulman doit avoir le droit d'entrer librement dans tout pays musulman et d'en sortir librement.
- b) Personne ne devra être contraint de quitter son pays de résidence, ni d'en être arbitrairement déporté, sans avoir recours à l'application normale de la Loi.

## *Notes d'explication*

1. Dans la formulation des Droits de l'Homme qui précède, sauf stipulation contraire dans le contexte:
  - a) le terme "personne" englobe à la fois le sexe masculin et le sexe féminin.
  - b) le terme "loi" signifie la Sharia, c'est-à-dire la totalité des ordonnances tirées du Coran et de la Sunna et toute autre loi déduite de ces deux sources par des méthodes jugées valables en jurisprudence islamique.
2. Chacun des Droits de l'Homme énoncés dans la présente Déclaration comporte les obligations correspondantes.
3. Dans l'exercice et la jouissance des droits précités, chaque personne ne sera soumise qu'aux limites imposées par la Loi dans le but d'assurer la reconnaissance légitime et le respect des droits et de la liberté des autres et de satisfaire les justes exigences de la moralité, de l'ordre public et du bien-être général de la Communauté (*Ummah*).
4. Le texte arabe de cette Déclaration représente l'original.

## *Glossaire de termes arabes*

<i>SUNNAH</i>	L'exemple ou la manière de vivre du Prophète, (que la Paix soit avec Lui) rassemblant ce qu'il a dit, fait ou accepté.
<i>KHILAFAH</i>	Le vicariat de l'homme sur la terre ou la succession du Prophète, traduit en français par "Califat".
<i>HISBAH</i>	Surveillance publique; institution de l'Etat Islamique imposée pour observer et faciliter la pratique de règles justes dans le comportement public. La "Hisbah" représente une surveillance publique ainsi qu'une possibilité pour les particuliers de demander justice.
<i>MA'ROOF</i>	Acte juste.
<i>MUNKAR</i>	Acte répréhensible.
<i>ZAKAH</i>	L'impôt "purificateur" sur la richesse, l'un des cinq piliers des obligations imposées par l'Islam aux musulmans.
<i>IDDAH</i>	La période d'attente d'une veuve ou d'une divorcée pendant laquelle elle ne doit pas se remarier.
<i>KHUL'A</i>	Divorce qu'une femme obtient à sa propre demande.
<i>UMMAH ISLAMIA</i>	Communauté Musulmane Mondiale.
<i>SHAR'AH</i>	Loi Islamique.

## Références

*Les chiffres romains se réfèrent aux sujets dans le texte. Les chiffres arabes se réfèrent au Chapitre et au Verset du Coran i.e. 5:32 veut dire Chapitre 5, Verset 32.*

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| I   | 1 Le Coran Sourate le Plateau servi 5:32                                 | 28 Le Coran Sourate Les Coalisés 33:5  |
|     | 2 Rapporté par Muslim, Abou Dâoud, Al-Tirmidhi et Al-Nisa'y              | 29 Le Coran Sourate Les Cloisons 49:6  |
|     | 3 Rapporté par Al-Bukhârî  | 30 Le Coran Sourate L'Etoile 53:28   |
| II  | 4 Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim                                      | 31 Le Coran Sourate La Vache 2:229   |
|     | 5 D'un discours du calife Omar   | 32 Rapporté par Al-Baihaki avec exactitude                                       |
|     | 6 Le Coran Sourate La Consultation 42:41                                 | 33 Le Coran Sourate Le Voyage Nocturne 17:15                                     |
|     | 7 Le Coran Sourate Le Pèlerinage 22:41                                   | 34 Le Coran Sourate le Mont 52:21  |
| III | 8 D'un discours du Prophète Mahomet                                      | 35 Le Coran Sourate Joseph 12:79   |
|     | 9 Rapporté par Al-Bukhârî, Muslim, Abou Dâoud, Al-Tirmidhi et Al-Nisa'y  | VI   |
|     | 10 D'un discours du calife Abou-Bakr à la suite de son élection          | 36 Le Coran Sourate Les Coalisés 33:58   |
|     | 11 Du discours du dernier pèlerinage du Prophète                         | VII  |
|     | 12 Le Coran Sourate Al-Ahcaf 46:19                                       | 37 Rapporté par Al-Bukhârî, Muslim, Abou Dâoud, Al-Tirmidhi et Al-Nisa'y         |
|     | 13 Rapporté par Ahmad  | 38 Rapporté par Ibn-Majah  |
|     | 14 Le Coran Sourate La Royauté 67:15                                     | VIII   |
|     | 15 Le Coran Sourate La Secousse 99:7-8                                   | 39 Du discours du dernier pèlerinage du Prophète                                 |
| IV  | 16 Le Coran Sourate Les Femmes 4:59                                      | 40 Le Coran Sourate Les Cloisons 49:12   |
|     | 17 Le Coran Sourate Le Plateau servi 5:49                                | 41 Le Coran Sourate Les Cloisons 49:11   |
|     | 18 Le Coran Sourate Les Femmes 4:148                                     | IX   |
|     | 19 Rapporté par Al-Bukhârî, Muslim et Al-Tirmidhi                        | 42 Le Coran Sourate Le Désaveu ou le Repentir 9:6                                |
|     | 20 Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim                                     | 43 Le Coran Sourate La Famille d'Imram 3:97                                      |
|     | 21 Rapporté par Muslim, Abou Dâoud, Al-Tirmidhi et Al-Nisa'y             | 44 Le Coran Sourate La Vache 2:125   |
|     | 22 Rapporté par Abou Dâoud, Al-Tirmidhi, Al-Nisa'y, Al-Bukhârî et Muslim | 45 Le Coran Sourate Le Pèlerinage 22:25  |
|     | 23 Rapporté par Abou Dâoud et Al-Tirmidhi avec exactitude                | X  |
|     | 24 Rapporté par Abou Dâoud, Al-Tirmidhi, Al-Nisa'y, Al-Bukhârî et Muslim | 46 Le Coran La Sourate La Vache 2:256  |
|     | 25 Rapporté par Al-Bukhârî   | 47 Le Coran Sourate Le Plateau servi 5:42  |
| V   | 26 Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim                                     | 48 Le Coran Sourate Le Plateau servi 5:43  |
|     | 27 Le Coran Sourate Le Voyage Nocturne 17:15                             | 49 Le Coran Sourate Le Plateau servi 5:47  |
|     |  | XI   |
|     |  | 50 Le Coran Sourate La Consultation 42:38  |
|     |  | 51 Rapporté par Ahmad  |
|     |  | 52 Du Discours d'Abou-Bakr à la suite de son élection comme calife des musulmans |
|     |  | XII  |
|     |  | 53 Le Coran Sourate Les Coalisés 33:60-61  |
|     |  | 54 Le Coran Sourate Saba 34:46   |
|     |  | 55 Rapporté par Al-Tirmidhi et Al-Nisa'y avec exactitude                         |
|     |  | 56 Le Coran Sourate Les Femmes 4:83  |
|     |  | 57 Le Coran Sourate Les Bestiaux 6:108   |

XIII	58	Le Coran Sourate Les Mécérants	109:6
XIV	59	Le Coran Sourate Joseph	12:108
	60	Le Coran Sourate La Famille d'Imram	3:104
	61	Le Coran Sourate Le Plateau servi	5:2
	62	Rapporté par Abou Dâoud, Al-Tirmidhi, Al-Nisa'y et Ibn Majah	
XV	63	Le Coran Sourate Le Plateau servi	5:120
	64	Le Coran Sourate L'Agenouillée	45:13
	65	Le Coran Sourate Les Poètes	26:183
	66	Le Coran Sourate Le Voyage Nocturne	17:20
	67	Le Coran Sourate Houd	11:6
	68	Le Coran Sourate La Royauté	67:15
	69	Le Coran Sourate L'Étoile	53:48
	70	Le Coran Sourate La Mobilisation	59:9
	71	Le Coran Sourate Les Escaliers	70:24-25
	72	De Parole du calife Abou Bakr consultant ses collègues à propos de l'empêchement du Zakat	
	73	Rapporté par Al-Bukhâri et Muslim	
	74	Rapporté par Muslim	
	75	Rapporté par Muslim, Abou Dâoud, Al-Tirmidhi et Al-Nisa'y	
	76	Rapporté par Al-Bukhâri, Muslim, Abou Dâoud, Al-Tirmidhi et Al-Nisa'y	
	77	Le Coran Sourate Les Fraudeurs	83:1-3
	78	Rapporté par Muslim	
	79	Le Coran Sourate La Vache	2:275
	80	Rapporté par Al-Bukhâri, Muslim, Abou Dâoud, Al-Tirmidhi et Al-Nisa'y	
XVI	81	Le Coran Sourate La Vache	2:188
	82	Rapporté par Al-Bukhâri	
	83	Rapporté par Muslim	
	84	Rapporté par Muslim et Al-Tirmidhi	
XVII	85	Le Coran Sourate Le Désaveu ou le Repentir	9:105
	86	Rapporté par Abou Yala, Madjmah Al Zawaid	
	87	Rapporté par Ibn Majah	
	88	Le Coran Sourate Al Ahcaf	46:19
	89	Le Coran Sourate Le Désaveu ou le Repentir	9:105

XVIII	92	Le Coran Sourate Les Coalisés	33:6
XIX	93	Le Coran Sourate Les Femmes	4:1
	94	Le Coran Sourate La Vache	2:228
	95	Rapporté par Al-Bukhâri, Muslim, Abou Dâoud, Al-Tirmidhi et Al-Nisa'y	
	96	Le Coran Sourate Les Byzantins	30:21
	97	Le Coran Sourate Le Divorce	65:7
	98	Le Coran Sourate Le Voyage Nocturne	17:24
	99	Rapporté par Al-Bukhâri, Muslim, Abou Dâoud et Al-Tirmidhi	
	100	Rapporté par Abou Dâoud avec bonne attribution	
	101	Rapporté par Al-Bukhâri et Muslim	
	102	Rapporté par Abou Dâoud et Al-Tirmidhi avec exactitude	
	103	Rapporté par Ahmad et Abou Dâoud	
XX	104	Le Coran Sourate Le Divorce	65:6
	105	Le Coran Sourate Les Femmes	4:34
	106	Le Coran Sourate Le Divorce	65:6
	107	Le Coran Sourate Le Divorce	65:6
	108	Le Coran Sourate La Vache	2:229
	109	Le Coran Sourate Les Femmes	4:12
	110	Le Coran Sourate La Vache	2:237
XXI	111	Le Coran Sourate Le Voyage Nocturne	17:23-24
	112	Rapporté par Ibn Majah	
	113	Le Coran Sourate La Famille d'Imram	3:187
	114	Du Discours du dernier pèlerinage du Prophète	
	115	Rapporté par Al-Bukhâri et Muslim	
	116	Rapporté par Al-Bukhâri, Muslim, Abou Dâoud, et Al-Tirmidhi	
XXII	117	Rapporté par Muslim	
	118	Le Coran Sourate Les Cloisons	49:12
	119	Rapporté par Abou Dâoud et Al-Tirmidhi	
XXIII	120	Le Coran Sourate La Royauté	67:15
	121	Le Coran Sourate Les Bestiaux	6:11
	122	Le Coran Sourate Les Femmes	4:97
	123	Le Coran Sourate La Vache	2:217
	124	Le Coran Sourate La Mobilisation	59:9

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

هَذَا بَيَانٌ لِلنَّاسِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةٌ لِلذَّكِرِينَ

*Ce manifeste-ci est un déclaration adressée aux  
hommes pour servir de guide et de pieuse  
exhortation à tous les hommes pieux.*

*(La Famille de Imran 3:138)*

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

مَا آيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا  
إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ

*Ô Hommes, Nous vous avons créés [des oeuvres] d'un être mâle et d'un être femelle. Et Nous vous avons répartis en peuples et en tribus afin que vous vous connaissiez entre vous. Les plus méritants sont, d'entre vous, les plus pieux.*

*(Les Appartements 49:13)*



AU NOM DE DIEU  
CLEMENT  
TOUT-MISERICORDIEUX